



**Stratégie de croissance dirigée de 2023-2026
du Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes
enfants (SPAGJE)**

Ville du Grand Sudbury

Orientation provinciale

Le gouvernement ontarien a pour vision pour le Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE) de garantir que les familles en Ontario aient accès à des services de garde d'enfants abordables, flexibles, inclusifs et de haute qualité, peu importe où elles habitent.

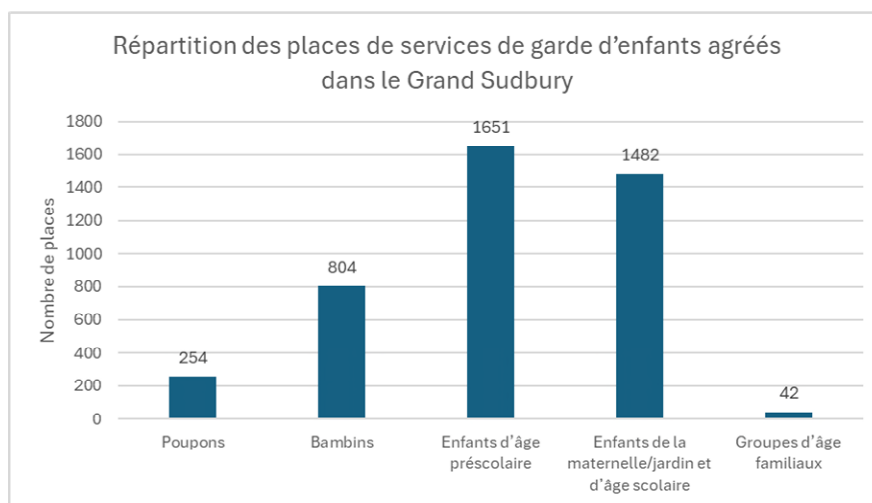
Le gouvernement provincial reconnaît le rôle important que jouent les gestionnaires de services municipaux regroupés (GSMR) dans la mise sur pied des systèmes de garde d'enfants locaux. Les GSMR sont responsables de comprendre les besoins communautaires, de planifier et de gérer les services, de cerner les lacunes et de coordonner le soutien. Dans le Grand Sudbury, les Services aux enfants jouent le rôle de GSMR désigné et sont responsables d'identifier les communautés qui recevront des nouvelles places de services de garde d'enfants agréés en vertu de la Stratégie de croissance dirigée de 2023-2026 du SPAGJE.

Dans le cadre de l'entente sur le SPAGJE, le gouvernement provincial s'est engagé à créer 86 000 nouvelles places de services de garde d'enfants agréés, abordables et de haute qualité. Celles-ci comprennent les plus de 33 000 places déjà créées de 2019 à 2026. Ces nouvelles places reflètent un engagement solide à assurer l'accès à des programmes de garde d'enfants sans but lucratif, entièrement financés, dans le Grand Sudbury.

Plan de croissance dirigée du SPAGJE

Le gouvernement provincial a approuvé la création de 429 nouvelles places de services de garde d'enfants agréés dans le Grand Sudbury, de 2024 à 2026. Cette expansion accroîtra le nombre total de places de services de garde d'enfants agréés dans notre communauté, de 4 234 à 4 663.

Ces nouvelles places seront réparties dans divers groupes d'âge, comme suit:



Pour aider à décider où seront créées les nouvelles places de services de garde d'enfants du SPAGJE, le gouvernement provincial a établi des critères fondés sur la population que les GSMR doivent utiliser pour identifier les communautés prioritaires en vertu de la Stratégie de croissance dirigée du SPAGJE. Les populations prioritaires comprennent les suivantes :

- les familles à faible revenu;
- les familles francophones;
- les familles avec des enfants ayant des besoins particuliers;
- les familles autochtones;
- les familles racisées;
- les familles de nouveaux arrivants.

Bien que les exploitants de services de garde d'enfants soient autorisés à ouvrir d'autres nouvelles places agréées pour les poupons, les bambins, les enfants d'âge préscolaire et les enfants d'âge scolaire, seulement les 429 places approuvées, ayant été décrites dans le présent plan, recevront un financement du SPAGJE.

Les Services aux enfants reconnaissent que la Stratégie de croissance dirigée de 2023-2026 du SPAGJE pourrait ne pas répondre entièrement aux besoins en services de garde d'enfants de toutes les familles dans notre communauté. Le nombre de places qui seront créées respecte les paramètres établis par le gouvernement provincial, y compris les limites de financement, les échéanciers et les défis actuels de la main-d'œuvre dans le secteur de la garde d'enfants.

Malgré ces contraintes, les Services aux enfants maintiennent leur engagement à trouver des possibilités futures d'élargir le système des services de garde d'enfants agréés. Notre but consiste à accroître le nombre de places étant disponibles et à améliorer l'accès à des services de garde d'enfants abordables de haute qualité pour les familles partout dans le Grand Sudbury.

Une prise de décisions fondée sur des données et des renseignements

Analyse communautaire

Chaque région de la ville possède un profil démographique unique, lequel tient compte du nombre d'enfants et de leur âge, des populations francophone et autochtone, de même que des horaires de travail et des niveaux de revenu des parents. Ces facteurs ont un impact sur la demande de services et sur les besoins des familles qui ont recours à ces services. Pour les besoins de l'analyse et de la planification de la Stratégie de croissance dirigée du SPAGJE pour le Grand Sudbury, neuf régions aux profils distincts seront utilisées dans les rapports de répartition et d'attribution des places.

Consultation des parents et de la communauté

La Ville du Grand Sudbury s'est engagée à garantir que les places de services de garde d'enfants créées en vertu de la Stratégie de croissance dirigée du SPAGJE sont adaptées aux besoins des familles et des communautés. À ce titre, la Ville a mené à bien une vaste consultation communautaire à la fin de l'hiver et au début du printemps de 2023 en vue de recueillir des renseignements et une rétroaction de la part de ces importants intervenants. La consultation a compris l'administration d'un sondage complet aux parents, aux éducateurs et aux fournisseurs de services, ainsi que des consultations communautaires auprès des intervenants dans le secteur. En tout, 750 réponses et formulaires de rétroaction ont été reçus, lesquels ont servi à élaborer la Stratégie de croissance dirigée du SPAGJE pour le Grand Sudbury.

Autres données et renseignements communautaires

Afin d'informer la Stratégie de croissance dirigée de 2023-2026 du SPAGJE pour le Grand Sudbury, nous avons utilisé toute une variété de sources de données, y compris des consultations et des sondages communautaires. Parmi les ensembles de données clés que nous avons utilisés, notons le Recensement de 2021, les cas et les taux d'utilisation du programme Ontario au travail et du Programme d'aide financière pour les services de garde d'enfants, les données de cartographie des emplacements des services sociaux et spécialisés du Système d'information géographique (SIG), le rapport du Grand Sudbury de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE), ainsi que les renseignements et les cartes des lieux des employeurs et des infrastructures d'envergure.

Zone	Régions comprises
Zone 1	Azilda, Chelmsford, Dowling, Levack et les environs
Zone 2	Lively, Copper Cliff, Naughton, Whitefish et les environs
Zone 3	Donovan, Moulin à fleur et les environs
Zone 4	Garson, Coniston, Wanapitei, Falconbridge
Zone 5	Hanmer, Valley, Capreol et les environs
Zone 6	Minnow Lake et les environs
Zone 7	Nouveau-Sudbury et les environs
Zone 8	Secteur sud et les environs
Zone 9	Centre-ville, secteur ouest, Kingsmount, parc Bell et les environs

Système actuel de services de garde d'enfants agréés

Le système de services de garde d'enfants agréés du Grand Sudbury comprend les centres de services de garde d'enfants, les services de garde d'enfants en milieu scolaire et les services de garde d'enfants à domicile, la majorité étant située dans les régions les plus peuplées de la communauté. Ces services sont livrés par 15 exploitants distincts de services de garde d'enfants à but non lucratif qui ont conclu des ententes de financement il y a déjà bien longtemps avec les Services aux enfants.

Des 6 685 places de services de garde d'enfants agréés étant actuellement disponibles, environ 60 pour cent sont destinées aux enfants de la maternelle et du jardin et aux enfants d'âge scolaire. Cela crée un certain déséquilibre dans la disponibilité de places pour les poupons, les bambins et les enfants d'âge préscolaire.

Pour combler cette lacune, la Stratégie de croissance dirigée du SPAGJE pour le Grand Sudbury privilégiera la création de places agréées pour les poupons, les bambins et les enfants d'âge préscolaire. De plus, la stratégie appuiera la croissance des services de garde d'enfants agréés à domicile dans les quartiers aux populations plus petites, où les groupes d'âges mixtes pourraient mieux répondre aux besoins des enfants et des familles.

Places dans les centres de services de garde d'enfants					
	Places agréées (poupons, bambins, âge préscolaire, maternelle/jardin, groupes familiaux)	Places offertes (poupons, bambins, âge préscolaire, maternelle/jardin, groupes familiaux)	Places agréées (âge scolaire)	Places offertes (âge scolaire)	Total
Azilda, Chelmsford, Dowling, Levack et les environs	542		315		857
Lively, Copper Cliff, Naughton, Whitefish et les environs	351		239		590

Donovan, Moulin à fleur et les environs	199		105		304
Garson, Coniston, Wahnapiatae, Falconbridge et les environs	273		165		438
Hanmer, Valley, Capreol et les environs	637		515		1152
Minnow Lake et les environs	171		105		276
Nouveau-Sudbury et les environs	791		410		1201
Secteur sud et les environs	601		399		1000
Centre-ville, secteur ouest, Kingsmount, parc Bell et les environs	627		240		867
Total	4 192		2 493		6 685

Places dans les services de garde d'enfants à domicile				
	Places agréées (poupons, bambins, âge préscolaire, maternelle/jardin, groupes familiaux)	Places offertes (poupons, bambins, âge préscolaire, maternelle/jardin, groupes familiaux)	Places agréées (âge scolaire)	Places offertes (âge scolaire)
Azilda, Chelmsford, Dowling, Levack et les environs	18	14		
Lively, Copper Cliff, Naughton, Whitefish et les environs	18	13		
Donovan, Moulin à fleur et les environs	18	18		
Garson, Coniston, Wahnapiatae, Falconbridge et les environs	12	10		
Hanmer, Valley, Capreol et les environs	12	10		
Minnow Lake et les environs	6	5		
Nouveau-Sudbury et les environs	41	28		1
Secteur sud et les environs	30	26		
Centre-ville, secteur ouest, Kingsmount, parc Bell et les environs	6	6		
Total	161	130		1

Les places dans les services de garde d'enfants agréés présentées dans le tableau ci-dessus pourraient comprendre les nouvelles places dans les services de garde d'enfants à domicile, les nouvelles places dans les centres de services de garde d'enfants ou une combinaison des deux. La création de places dans des centres de services de garde d'enfants dépend de la disponibilité d'immeubles convenables dans les

communautés désignées. Ces immeubles doivent satisfaire les exigences d'un programme de services de garde d'enfants agréés, soit dans leur état actuel, soit après leur rénovation.

Les normes que doivent respecter les bâtiments des centres de services de garde d'enfants agréés sont régies par la Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance. De même, les bâtiments doivent être approuvés par la Direction de l'assurance de la qualité des services de garde d'enfants et de la délivrance des permis du ministère de l'Éducation. Enfin, les installations doivent respecter les règlements municipaux, les règles de santé publique, de même que les codes du bâtiment et de prévention des incendies.

Dans les situations où il n'est pas possible de créer des places en milieu communautaire – en raison d'un manque d'immeubles, de coûts prohibitifs ou d'échéanciers qui ne respectent pas les exigences de mise en œuvre – les Services aux enfants se réservent le droit de réattribuer les places désignées du SPAGJE à une autre communauté.

Les places désignées dans les services de garde d'enfants en milieu communautaire, identifiées dans le tableau ci-dessus, comprennent les nouvelles places dans les services de garde d'enfants à domicile, les nouvelles places dans les centres de services de garde d'enfants ou une combinaison des deux. Toutefois, la création de places dans des centres de services de garde d'enfants dépend de la disponibilité d'un immeuble existant dans la communauté désignée qui a la capacité, dans son état actuel ou après sa rénovation, de satisfaire les exigences d'un programme de services de garde d'enfants agréés.

Les normes que doivent respecter les bâtiments des centres de services de garde d'enfants agréés sont décrites dans la Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance. De même, les bâtiments doivent être approuvés par la Direction de l'assurance de la qualité des services de garde d'enfants et de la délivrance des permis du ministère de l'Éducation. Enfin, ils doivent respecter les règlements municipaux, les règles de santé publique, de même que les codes du bâtiment et de prévention des incendies.

Dans les situations où il n'est pas possible de créer des places en milieu communautaire – en raison d'un manque d'options, de coûts prohibitifs ou d'échéanciers qui ne respectent pas les exigences de mise en œuvre – les Services aux enfants se réservent le droit de réattribuer les places désignées du SPAGJE à une autre communauté.

Sélection des exploitants

Déclaration d'intérêt

Les nouvelles places du SPAGJE seront réparties entre les 16 exploitants de services de garde d'enfants qui détiennent actuellement une entente de financement valide avec la Ville du Grand Sudbury. Si ces exploitants ne sont pas en mesure de réaliser les cibles prévues pour les nouvelles places, les Services aux enfants lanceront un processus public de déclaration d'intérêt en vue d'identifier d'autres fournisseurs à but non lucratif dans notre communauté.

Type d'établissements

Le ministère de l'Éducation a établi la proportion requise de places de services de garde d'enfants à but non lucratif et de places de services de garde d'enfants sans but lucratif pour les enfants de 5 ans et moins, devant être créées dans la région de chaque GSMR en vertu de la Stratégie de croissance dirigée du SPAGJE. Les GSMR/CADSS dans les régions où moins de 90 pour cent des places destinées aux poupons, aux bambins, aux enfants d'âge préscolaire, aux enfants de la maternelle et du jardin et aux enfants d'âge scolaire sont offertes actuellement par des fournisseurs à but non lucratif doivent maintenir leur seuil au moment d'introduire de nouvelles places du SPAGJE. En revanche, les GSMR/CADSS dans les régions où 90 pour cent ou plus des places actuelles sont offertes par des fournisseurs à but non lucratif sont autorisés à réduire les taux actuels de nouvelles places à but non lucratif à 90 pour cent avec l'introduction des places du SPAGJE.

Cent pour cent des places actuelles en services de garde d'enfants destinées aux poupons, aux bambins, aux enfants d'âge préscolaire, aux enfants de la maternelle et du jardin et aux enfants d'âge scolaire dans le Grand Sudbury sont offertes par des fournisseurs à but non lucratif.

Accès des familles aux places

Pour garantir que les familles, telles que décrites dans les critères de la Stratégie provinciale de croissance dirigée du SPAGJE, aient accès aux 429 places créées, toutes les places dans les services de garde d'enfants en milieu communautaire qui seront créées dans le cadre de cette initiative devront suivre un processus d'admission et de placement centralisé qui sera coordonné par la Ville du Grand Sudbury.

Pédagogie du programme

Les centres de garde communautaire décrites dans le tableau ci-dessus peuvent comprendre de nouvelles places en services de garde en milieu familial agréés, de nouvelles places en garderie en centre, ou une combinaison des deux. Le développement de places en centre dépend de la disponibilité de bâtiments adéquats dans les communautés désignées. Ces bâtiments doivent être capables de répondre aux exigences des programmes de garde agréés, soit dans leur état actuel, soit après des rénovations.

Tous les centres de garde agréés doivent respecter les normes établies dans la Loi sur les services de garde d'enfants et la petite enfance (LSGEPE) et obtenir l'approbation de la Direction de l'assurance de la qualité et de l'octroi des permis du ministère de l'Éducation. De plus, les installations doivent satisfaire aux exigences des règlements municipaux, des règlements de santé publique, ainsi qu'aux codes du bâtiment et de prévention des incendies en vigueur.

S'il est déterminé que la création de places en garderie dans une communauté désignée n'est pas réalisable — en raison d'un manque de bâtiments disponibles, de coûts élevés ou de délais qui dépassent les exigences de mise en œuvre — les Services aux enfants se réservent le droit de réaffecter les places désignées dans le cadre du programme SPAGJE à une autre communauté où elles peuvent être établies plus efficacement.

Les Services aux enfants se sont engagés à mettre sur pied un système inclusif de services de garde d'enfants qui respecte les valeurs de la diversité, de l'équité et de l'inclusion. Toutes les décisions de planification et de placement doivent assurer un accès équitable pour tous les enfants, y compris ceux ayant des besoins particuliers. Les exploitants de services de garde d'enfants participant à cette initiative sont tenus de respecter et de mettre en œuvre le modèle d'inclusion du Grand Sudbury, s'assurant que chaque enfant est bien accueilli, soutenu et en mesure de s'épanouir dans un milieu sécuritaire et inclusif.

Inscription au SPAGJE

Tout exploitant choisi pour offrir des places de garde d'enfants en vertu de la Stratégie de croissance dirigée du SPAGJE doit détenir ou conclure une entente de service avec la Ville du Grand Sudbury pour obtenir du financement du SPAGJE. De plus, les exploitants sont tenus de rester inscrits au SPAGJE jusqu'à la fin de 2026.

Frais à facturer aux parents

Selon la Stratégie de croissance dirigée du SPAGJE, tous les exploitants choisis, y compris les nouveaux fournisseurs de services de garde d'enfants agréés à domicile, doivent respecter la législation provinciale introduite en 2022 qui établit les frais quotidiens maximaux pouvant être facturés aux familles ayant recours aux programmes inscrits au SPAGJE. La stratégie exige aussi leur respect de toutes les exigences établies par la Loi sur la garde d'enfants et la petite enfance et le maintien de leur pleine inscription au SPAGJE. Les exploitants doivent s'assurer que tous les frais obligatoires, y compris les frais d'inscription et les frais

quotidiens de la garde, ne dépassent pas le plafond fixé par la loi, lequel se chiffre actuellement à une moyenne de 22 \$ par jour.

Financement de la croissance dirigée du SPAGJE

Subventions de démarrage : Services de garde d'enfants en milieu scolaire

Des fonds sont disponibles pour aider les programmes en milieu scolaire à couvrir les dépenses liées au démarrage d'un nouveau programme / site. Les dépenses admissibles comprennent :

- les jouets et l'équipement de jeu;
- les meubles de bureau;
- les technologies;
- les enseignes.

Subventions de démarrage : Services de garde d'enfants en milieu communautaire (centres de garde)

Des fonds sont disponibles pour aider les programmes en milieu communautaire à couvrir les dépenses liées à la rénovation de l'immeuble et au démarrage d'un nouveau programme / site. Les dépenses admissibles comprennent :

- des petites rénovations des immobilisations (p. ex., plomberie, peinture, construction mineure, etc.);
- les jouets et l'équipement de jeu;
- les meubles de bureau;
- les technologies;
- les enseignes.

Subventions de démarrage : Services de garde d'enfants en milieu communautaire (services de garde agréés à domicile)

Des fonds sont disponibles pour aider les exploitants existants de programmes de garde d'enfants agréés à domicile à couvrir les dépenses liées à l'ouverture de nouveaux domiciles de garde. Les dépenses admissibles comprennent :

- les jouets et l'équipement de jeu (à prêter aux fournisseurs de services de garde à domicile);
- le matériel.

Lorsque c'est un tout début pour un exploitant de services de garde d'enfants agréés à domicile, des fonds de démarrage additionnels pourraient être disponibles pour aider à créer un espace de bureau pour le visiteur à domicile, ainsi qu'un espace de rangement pour les jouets, l'équipement, etc. à prêter aux fournisseurs à domicile. Les dépenses admissibles comprennent :

- des petites rénovations des immobilisations (p. ex., peinture, construction mineure, installation de TI, etc.);
- les meubles de bureau;
- les technologies;
- les enseignes.

Financement pour le fonctionnement des programmes

Les exploitants choisis pour offrir les places prévues par le SPAGJE en vertu de cette initiative recevront un financement continu du SPAGJE pour le fonctionnement afin d'aider à payer les dépenses liées au fonctionnement (p. ex., le loyer, les assurances, les dépenses liées à la livraison du programme, etc.). Ce financement vise à compenser la réduction continue des revenus tirés des frais versés par les parents, ainsi qu'à composer avec l'accroissement inflationniste des dépenses liées au fonctionnement. Le montant du financement est calculé en fonction du nombre de places, des groupes d'âge et des dépenses annuelles de fonctionnement du programme.

Financement de la rémunération de la main-d'œuvre

Les titulaires de permis choisis pour offrir les places prévues par le SPAGJE en vertu de cette initiative recevront un financement de la rémunération de la main-d'œuvre à l'appui du recrutement et du maintien en poste d'éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI).

Questions et demandes de renseignements

Pour obtenir des renseignements additionnels sur la Stratégie de croissance dirigée de 2023-2026 du SPAGJE pour le Grand Sudbury, veuillez-vous adresser aux :
Services aux enfants du Grand Sudbury : servicesdenfants@grandsudbury.ca